

**ARRETE DAJI/2022/DS/N°089**  
**portant délégation de signature**

à

**Monsieur Jean-Paul BORG**  
**Directeur**  
**Institut Cancer et Immunologie**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**  
**Représentant légal du pouvoir adjudicateur**

- Vu** le Code de l'éducation,  
**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** le règlement intérieur de l'Institut Cancer et Immunologie,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Jean-Paul BORG, Directeur de l'Institut Cancer et Immunologie**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires de l'Institut d'établissement, les actes qui suivent.

**Chapitre I**  
**Affaires Financières**

**Article 2-1**

**Monsieur Jean-Paul BORG, Directeur de l'Institut Cancer et Immunologie**, reçoit délégation de signature à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses réalisées sur le budget de **l'Institut Cancer et Immunologie**, incluant les ordres de mission des personnels rattachés à l'Institut et lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de l'Institut.

Il atteste du service fait.

**Article 2-2**

**Concernant les projets installés sur architecture budgétaire A\*MIDEX et les projets issus des Instituts d'établissement dans lesquels l'Institut est impliqué :**

**Monsieur Jean-Paul BORG, Directeur de l'Institut Cancer et Immunologie**, reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de l'Institut Cancer et Immunologie, lorsque l'Institut est impliqué sur :

- Les projets A\*MIDEX,
- Les projets issus des Instituts d'établissement.

## **Chapitre II Gestion des personnels**

### **Article 3**

**Monsieur Jean-Paul BORG, Directeur de l'Institut Cancer et Immunologie**, reçoit délégation en matière de gestion des personnels pour signer les actes qui suivent :

- les demandes de congés des personnels de l'Institut,
- les procès-verbaux d'installation des personnels de l'Institut,
- les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés dans l'Institut, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement,
- les conventions types d'accueil de personnes extérieures à AMU, sous réserve de validation par les services compétents,
- les conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein de l'Institut,
- les conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein de l'Institut, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

## **Chapitre III Etudes et Vie Universitaire**

### **Article 4**

**Monsieur Jean-Paul BORG, Directeur de l'Institut Cancer et Immunologie**, reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein de l'Institut,
- Conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein de l'Institut, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

## **Chapitre IV Relations Internationales**

### **Article 5**

La délégation de signature dans le domaine des Relations Internationales porte sur les actes suivants :

- Conventions de stage ERASMUS dans le cadre de stage étudiant chez un partenaire universitaire européen ou dans une entreprise européenne.
- Contrats d'enseignement ERASMUS dans le cadre de mission d'un enseignant chez un partenaire européen.

## **Chapitre V En cas d'absence ou d'empêchement**

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-Paul BORG, Directeur de l'Institut Cancer et Immunologie**, **Madame Marie-Dominique FRANCO, Cheffe de Projet**, reçoit délégation de signature afin de signer les actes mentionnés aux articles 2 à 5.

## **Chapitre VI Dispositions Générales**

### **Article 7**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'Institut Cancer et Immunologie en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

**Article 8**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

**Article 9**

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance,

Fait à Marseille, le 28 septembre 2022

Les délégataires

**Monsieur Jean-Paul BORG**  
Directeur de l'Institut Cancer et  
Immunologie

Le délégant

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

**Madame Marie-Dominique FRANCO**  
Cheffe de Projet